

Madame Claudette Journault
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Mémoire de la Coalition Laurentienne pour une Gestion Régionale des Déchets
(CLGRD) sur le projet d'agrandissement du mégadépotoir de Ste-Sophie

Madame la présidente,

Voici un premier aperçu du mémoire que nous déposerons pour les audiences de la Commission du BAPE.

1- Présentation de la CLGRD

2- Opinion en résumé

Ce projet d'agrandissement est essentiellement un projet de méga-enfouissement pêle-mêle et d'importation de 9 millions de tonnes de déchets. Le *Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER)* n'est qu'une intention du promoteur, conditionnelle à l'existence d'un hypothétique marché lucratif. La technique du bioréacteur ne fait pas l'unanimité, pose des problèmes environnementaux et n'est pas éprouvée. De plus, elle est à rejeter dans un contexte de méga-enfouissement compte tenu des impacts environnementaux du transport par camion de ces millions de tonnes de déchets.

Le prétendu *Comité de vigilance* est sous la responsabilité du promoteur privé. Sa formation et sa gestion ne sont pas assumées par une tierce partie neutre. Il n'offre donc pas, à notre avis, les conditions essentielles à l'exercice de la vigilance. Pour éviter de biaiser le rôle de vigilance, la délicate question des redevances et des compensations devrait aussi être traitée dans un contexte d'objectivité et de neutralité. Ce contexte est absent quand un promoteur est responsable du Comité de vigilance.

3- Éléments qui seront développés dans notre mémoire :

- A. Non au méga-enfouissement et à l'importation de 9 millions de tonnes de déchets à Ste-Sophie
- B. Décontamination urgente
- C. Fermeture du mégadépotoir
- D. Recherche immédiate d'un emplacement pour un site d'enfouissement régional et sécuritaire

Je vous remercie de votre attention et je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Normand Beaudet, président CLGRD

QUI EST LA CLGRD ?

L'organisme dont nous nous réclamons, la CLGRD (*Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets*) est née en 1998 pour répondre à deux problèmes générés par le dépotoir de Ste-Sophie :

- L'augmentation sans précédent, sans consultation publique et sans étude d'impact des volumes de déchets importés et enfouis à ce site ;
- L'apparente démission et déresponsabilisation du gouvernement du Québec et de son ministère de l'Environnement afin de s'assurer que la protection de l'environnement, que la sécurité, la santé et l'intérêt publics ne soient pas subordonnés à la gestion essentiellement marchande de l'industrie du méga-enfouissement des déchets.

Représentant à sa création des citoyennes et citoyens préoccupés des impacts de ce site sur leur qualité de vie ainsi que d'organismes du milieu de l'environnement, du secteur municipal et agricole, la Coalition fait la promotion de solutions qui donnent la priorité à la réduction, au réemploi et au recyclage des matières résiduelles plutôt qu'à leur enfouissement.

SA MISSION

La mission de la Coalition est d'informer, sensibiliser et promouvoir une gestion des matières résiduelles régionales, gestion responsable, respectueuse de la santé publique, de l'environnement et génératrice d'emplois et de développement local.

La Coalition préconise une gestion basée sur les 3R (Réduction à la source, Réutilisation et Recyclage /compostage) qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Elle prône des mode de gestion axée prioritairement sur les 3 R. La Coalition valorise la vigilance citoyenne des dépotoirs, propose de petits lieux d'enfouissement régionaux, hautement sécuritaires, encadrés par une réglementation étatique forte s'inspirant des standards des autres Infrastructures sanitaires telles que celles liées à l'assainissement de l'eau potable. Conséquemment, elle s'oppose aux mégadépotoirs ainsi qu'à leur corollaire, l'importation extra-territoriale des déchets, laquelle s'accompagne d'un camionnage excessif et de la déresponsabilisation des régions exportatrices.

Opinion en résumé

Ce projet d'agrandissement est essentiellement un projet de méga-enfouissement pêle-mêle et d'importation de 9 millions de tonnes de déchets. Le *Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER)* n'est qu'une intention du promoteur, conditionnelle à l'existence d'un hypothétique marché lucratif. La technique du bioréacteur ne fait pas l'unanimité, pose des problèmes environnementaux et n'est pas éprouvée. De plus, elle est à rejeter dans un contexte de méga-enfouissement compte tenu des impacts environnementaux du transport par camion de ces millions de tonnes de déchets.

Le prétendu *Comité de vigilance* est sous la responsabilité du promoteur privé. Sa formation et sa gestion ne sont pas assumées par une tierce partie neutre. Il n'offre donc pas, à notre avis, les conditions essentielles à l'exercice de la vigilance. Pour éviter de biaiser le rôle de vigilance, la délicate question des redevances et des compensations devrait aussi être traitée dans un contexte d'objectivité et de neutralité. Ce contexte est absent quand un promoteur est responsable du Comité de vigilance.

A . Non au méga-enfouissement et à l'importation de 9 millions de tonnes de déchets à Ste-Sophie. **CHACUN DANS SA COUR !**

C'est sans aucune étude d'impact ni consultation publique que les volumes de déchets enfouis à ce dépotoir cumulant déjà près de 40 ans de déchets toxiques de toute nature sont passés, selon les propres chiffres du promoteur, de environ 350,000 tonnes par année en 1996 à plus de 750,000 tonnes en 1998, puis à 864,000 en 1999, et 889,000 en 2000.

Derrière ces chiffres, il y a un déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions de vidange d'abord sur le rang Ste-Marguerite puis maintenant sur la route 158 où l'on compte résidences, petits commerces, écoles et résidences pour personnes âgées. Malgré un tollé de protestation de la population et de notre organisme s'opposant à ce changement de vocation, notamment une pétition de près de 4, 000 noms en 1999, le ministère de l'Environnement et le gouvernement du Québec sont restés sourds à nos demandes de réduction des activités d'enfouissement et de consultation publique.

Ajouter 9 millions de tonnes est inéquitable pour la communauté qui reçoit et déresponsabilisant pour celle qui exporte. Alors que l'enfouissement des matières résiduelles est la dernière des solutions, le méga-enfouissement est la pire !

B » Décontamination urgente et arrêt immédiat de l'enfouissement si nécessaire et évaluation indépendante de l'état de contamination du secteur et enquête sur le rôle et la responsabilité du MENV dans un contexte de contamination (Printemps-été 2003)

Décontamination : Biogaz à 1,2 km à l'extérieur du site et notamment pour le secteur 2 A où une fenêtre de contamination a été dévoilée durant la première partie des audiences.

«On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie.» Ministre Mulcair à l'Assemblée nationale le 2 août 2003 :

« Il y a d'autres endroits. Je vais nommer Sainte-Sophie, qui est dans la même formation géologique, mais qui, pour des raisons qui n'ont pas encore été élucidées au complet, mais on peut supposer que c'est parce qu'ils ont frappé le roc, parce que, si c'était imperméable puis... Et on a des biogaz qui s'échappent d'en dessous, et on a des puits... on a de l'eau contaminée tout près. On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie. »

Pourquoi le Ministre Mulcair a refusé le décret d'urgence en juin 2003 ?

Quelle est la responsabilité du Ministère de l'Environnement et de la Santé publique concernant l'appui, le maintien ou la cessation d'activités présentant une menace ou un impact direct sur l'environnement ou à la santé publique ?

Qui est responsable, qui est imputable, quelle place pour le principe de *précaution* et de prévention, quels sont les recours concrets en cas de catastrophe ?

Après les événements de Walkerton* en Ontario, des réponses claires à ces questions nous semblent fondamentale et elles n'ont pas été données.

C/D Fermeture du mégadépotoir et recherche immédiate d'un emplacement pour un site d'enfouissement régional et sécuritaire

Nous demandons la fermeture parce que ce dépotoir est en opération depuis 40 ans et n'a jamais connu d'évaluation indépendante. De plus, compte tenu de l'absence presque totale de réglementation en 1964, on peut supposer que le choix du site n'a pas été fait en fonction de critères environnementaux pertinents à ce type d'activité, notamment toute l'hydrogéologie du secteur, sa proximité à d'importantes nappes aquifères et le sens d'écoulement des eaux souterraines par exemple. Aujourd'hui il se retrouve tout près d'activités agricoles, de nappes d'eau potables utilisées par une municipalité, de résidences et d'un camping !

Le temps d'agir !

L'heure des comptes (société de consommation : responsabilité / contradiction)

Non au statu quo

Oui à la volonté politique

Contexte

Mi-chemin de la Politique q. de g. des m.r. 1998-2008

1989 (50%),

1996 (Audiences génériques)

Politique 1998-2008